Image not found or type unknown

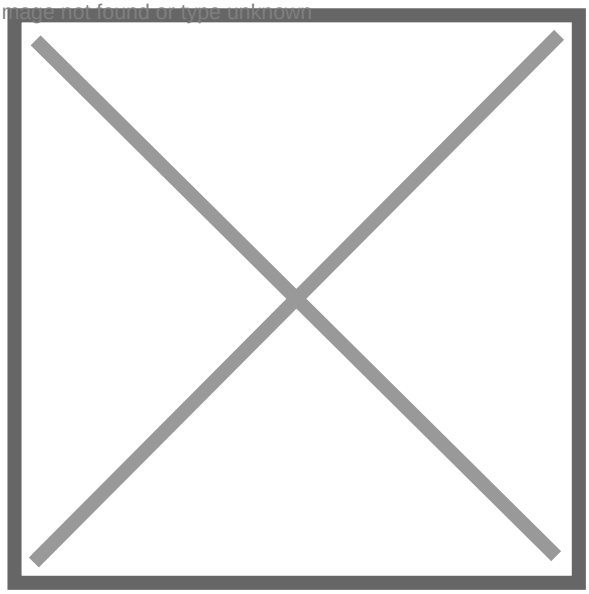

Héritage du grand pere au Maroc

Par **boubou1419b**, le **14/01/2015** à **21:59**

Bonsoir,

Mon grand pere au Maroc vient de décéder, il avait 5 enfants, 3 filles et 2 garçons dont mon pere qui etait l aîné.
Mon pere est décédé il y a maintenant 3 ans,
La famille présente au Maroc, sont entrain d'organiser la succession avec un notaire au Maroc, mais ont volontairement oublié de stipuler notre existence pour bénéficier de l éventuelle part de mon pere.

Une maison à 90000€ et 10000€ etait sur son compte.
Quelle est mon recours pour pouvoir prouver mon existence et recuperer la part de mon pere, si les lois me le permettent ?
Puis-je du fait de la mort de mon pere prétendre a l héritage.

Sachant que je vis en france...
Je dispose de tous les papiers nécessaire pour prouver mon affiliation, certificat d'hérédité, livret de famille... Etc...
la famille présente au Maroc veulent empêcher mon apparition et ont tenté de le cacher la mort de mon grand pere... Il y a bien une raison...
Raison que je souhaite éluder.
Mais ne maîtrisant pas les lois du Maroc, je trouve difficilement de l'information.
J'ai pris rdv avec le consulat et le juge des affaires familliales de l ambassade du Maroc qui ont accepter de me rencontrer... Il y a donc anguille sous la roche...
Mais avant de les rencontrer je souhaite me blinder en information.

Merci de votre réponse.
Je reste a votre dispo pour tout complément d'information.

Par **aguesseau**, le **14/01/2015** à **23:21**

bsr,
nous sommes un site de conseils juridiques français dont sans compétence en matière de droits des successions au maroc.
il vous faudrait trouver un avocat en france qui connaisse le droit marocain.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés